



Fausses promesses suites a un cdi

Par **dada 250**, le **21/02/2009** à **11:29**

bonjour,

je travaille actuellement dans une société loire-atlantique qui recherche un chef d'équipe. lors de mon entretien avec le dirigeant beaucoup de promesses ont été faites, pour cela je devais remettre la société sur la bonne voie en terme de qualité de travail, diversification de tâches, meubles, agencements, apporter de nouvelles méthodes de travail.

j'ai donc accepté le poste démissionnant de mon ancien poste, chef d'équipe, bien rémunéré pour apporter mes connaissances.

en 8 mois de temps j'ai réussi à faire ce que mon prédécesseur n'avait pas réussi en 10 ans, reconnu par l'accompagnateur de la société qui m'a félicité pour ma rapidité.

actuellement, et après tous les travaux fournis pour redresser cette société, je sens un malaise vis-à-vis du dirigeant, qui essaie de me pousser à la faute pour me licencier. je subis des pressions vis-à-vis du chef d'atelier qui met mon équipe en faute par de mauvais conseils qui me poussent à repasser deux fois afin de voir si le travail est fait correctement.

(je précise que j'ai remis en place toutes les méthodes de travail, apporté une nouvelle façon de travailler, la société ne travaille plus comme avant mon arrivée)

ma question est la suivante:

mon employeur peut-il me licencier alors que la société redécolle de nouveau

si oui, qu'elles sont mes recours,

si non, puis-je l'attaquer au prud'homme

Par **Paula**, le **23/02/2009** à **18:37**

Bonjour,

Bien sûr, vous sentez le malaise, mais attendez car vous ne pouvez rien faire avant que votre employeur commence la procédure.

Faites, comme toujours, très correctement votre travail pour qu'aucune faute ne vous soit reprochée car il ne faudrait pas permettre à l'employeur de mettre son "plan" à exécution.

Si, et je ne vous le souhaite pas vu votre investissement dans la société, vous êtes licencié, et si vous considérez que le licenciement est abusif, bien évidemment vous pourrez saisir le Conseil de Prud'hommes. Il est un peu tôt pour y penser.

Cordialement

Par **dada 250**, le **23/02/2009** à **18:56**

merci ,j'ai justement rendez-vous demain au bureau .mon employeur veut me voir.cela me permettras de mettre quelque detail au clair.

je vous remercie de votre reponse.car en cette periode de crise et malgré plusieurs proposition d'embauche je suis un peu déçut qu'une telle chose m'arrive après m'etre investi dans la société

Par **Paula**, le **23/02/2009** à **21:58**

Bonsoir,

N'hésitez pas à nous contacter. Ce sera toujours avec plaisir pour vous renseigner et vous aider.

Cordialement